

Mines antipersonnel : des engins de mort embusqués

Partage international n° [160](#) - Décembre 2001

Certaines situations critiques suscitent une vive émotion, puis sont vite oubliées. L'attention mondiale se concentre sur un point particulier du globe et sur une série d'événements pendant un certain temps. Puis le monde et les médias se tournent vers autre chose, et ce qui était une catastrophe est relégué en dernière page des journaux ou ne mérite plus qu'un court paragraphe ; les grandes organisations humanitaires sont défiées par d'autres événements graves et importants. Certaines urgences, cependant, gardent toute leur acuité à long terme. C'est le cas des mines antipersonnel.

Au début du XX^e siècle, près de 80 % des victimes des mines antipersonnel faisaient partie du personnel militaire, alors qu'au début du XXI^e siècle, près de 80 % sont des victimes civiles. C'est effroyable : toutes les vingt minutes, une personne est tuée ou mutilée par une mine antipersonnel.

Dans le cadre de la réforme du Secrétariat général, le Service d'action contre les mines des Nations unies (Samnu) fut créé pour coordonner les activités de onze départements et agences des Nations unies. Les activités du Samnu ne sont cependant pas financées par le budget régulier de l'ONU, mais grâce au soutien du Voluntary Trust Fund for Assistance in Mine Action et par des donations annuelles. Sa mission est très vaste et inclut le travail crucial de formation du personnel, de localisation des mines, de cartographie des régions minées et de déminage, aussi bien que le lancement et le développement de programmes éducatifs destinés à rehausser la conscience du danger. Ces programmes incluent la création et la dissémination

de matériel d'information afin d'alerter les populations vivant dans les régions minées, et également une campagne d'information visant à stigmatiser l'usage des mines. Certains de ces programmes ont été créés en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et l'Unicef.

Le Samnu développe un projet d'assistance aux victimes des mines. Au cœur du programme se trouve la volonté de porter tout d'abord secours aux victimes, puis de leur apporter une aide physique et psychologique à long terme, et enfin de les aider à se réinsérer socialement et économiquement.

En 1999, le Traité d'Ottawa fut ratifié et prit officiellement effet, interdisant les mines antipersonnel. La communauté internationale a finalement reconnu formellement que ce problème faisait partie des urgences humanitaires. Sur les 135 signataires du traité, jusqu'à présent seulement 72 l'ont ratifié, et 59 l'ont mis en vigueur.

En tant que signataires, ces pays se sont engagés à ne jamais utiliser, développer, produire, stocker ou transporter des mines antipersonnel, ni aider un pays tiers à le faire. Ils ont de plus accepté de détruire tous les stocks existant dans un délai de quatre ans après la ratification du traité. Il existe un consensus général sur l'obligation d'aider à soutenir les efforts internationaux concernant le déminage, les programmes destinés à une prise de conscience, et l'assistance aux victimes qui inclut les soins médicaux, la réhabilitation, et une réinsertion économique et sociale.

Sources : UN Special Issue : A review of UN Activities in Mine Action

Thématiques : [politique](#), [Économie](#), [éducation](#)

Rubrique : [Divers](#) ()